

RENAISSANCE DU FILM ETHNOGRAPHIQUE

JEAN ROUCH

A l'époque où FLAHERTY réalisait *Nanouk* (1922), le cinéma muet apporta aux sciences de l'homme un outil nouveau et relativement simple, la caméra à manivelle qui prit tout naturellement sa place dans les bagages des grands voyageurs et des ethnographes. Mais après ce début prometteur les progrès de la technique cinématographique exigèrent des moyens de plus en plus importants. Le film fut réservé aux seuls professionnels et le cinéma ethnographique fut livré lui aussi aux impératifs commerciaux de la production et de la distribution. C'est pourquoi, lorsqu'en 1934, les Congrès Internationaux des Sciences Ethnologiques et Anthropologiques, réunis en session plénière à Londres, fondèrent un Comité du Film Ethnographique, les activités de ce nouvel organisme furent limitées.

Le développement du film de format réduit, et les progrès considérables du film de 16 mm ont offert de nouvelles possibilités à l'Ethnographie.

En 1948, au cours du premier Congrès International de Films Ethnographiques, organisé au Musée de l'Homme, deux tendances se manifestèrent et s'opposèrent : d'une part les réalisations techniquement parfaites, mais ethnographiquement discutables de cinéastes professionnels, d'autre part les timides tentatives en 16 mm d'ethnographes qui à travers une technique rudimentaire apportaient cependant des documents humains d'une authenticité souvent bouleversante. En somme ce Congrès posait ainsi le problème du cinéma ethnographique : Quand les cinéastes réalisent des films ethnographiques ce sont des vrais films, mais il ne sont pas ethnographiques ; quand les ethnographes réalisent des films ethnographiques, leurs œuvres sont ethnographiques, mais ce ne sont pas des vrais films.

Depuis 1948, les positions sont à peu près demeurées semblables. Les cinéastes professionnels, devant le succès grandissant des films de voyage, tournèrent des œuvres de plus en plus commerciales, souvent au détriment de l'intérêt humain. De leur côté les ethnographes continuèrent à réaliser des œuvres presque secrètes, mais tout en perfectionnant leur technique et avec l'appoint considérable de la couleur et des enregistrements sonores. Et devant la qualité de ces réalisations certains professionnels se détournèrent du 35 mm pour le 16 mm couleurs.

Pour coordonner toutes ces tentatives et devant la nécessité d'enregistrer le plus rapidement possible des manières d'être, de faire ou de penser prêtes à disparaître, le Congrès des Sciences Ethnologiques et Anthropologiques, tenu à Vienne en septembre 1952, et réunissant plus de cinquante nations, a décidé de confier à la France son comité du Film Ethnographique et de lui fixer son siège social au Musée de l'Homme de Paris. C'est pourquoi, le 23 décembre 1952, une Assemblée Constituante réunissant sous la présidence du docteur H. V. VALLOIS, Directeur du Musée de l'Homme, des personnalités de la cinématographie, de l'Université et de l'ethnographie française, a fondé le Comité Français du Film Ethnographique, noyau du futur Comité international.

Les buts de ce Comité, tels qu'ils ont été définis par le Règlement Intérieur, sont les suivants :

1. Collationner les films d'intérêt ethnographique existant déjà. Le catalogue de ces films est établi sur des fiches cinématographiques et ethnographiques, permettant d'établir une documentation complète par fichiers systématiques.

2. Constituer, en liaison avec la cinémathèque française, une cinémathèque ethnographique comprenant non seulement des films français et étrangers mais encore les chutes des films déformés à des fins commerciales.

3. Echanger ces films avec ceux des comités étrangers.

4. Assurer la plus large diffusion à ces documents, à seul titre scientifique.

5. Promouvoir la réalisation de vrais films ethnographiques, en agissant auprès des pouvoirs publics et des firmes cinématographiques, en aidant les tentatives des ethnographes, en formant des équipes d'ethnographes et de cinéastes, en enseignant la technique cinématographique aux étudiants d'ethnographie, en luttant contre les réalisateurs ou producteurs peu consciencieux travestissant sans vergogne les documents ou déformant leur portée par une publicité excessive.

6. Poursuivre les travaux entrepris par les animateurs du Congrès de 1948, en organisant d'autres Congrès internationaux de films ethnographiques et en promouvant la création de comités étrangers.

Pour réaliser ce programme, le Comité s'est déjà mis à l'œuvre. Chaque mercredi, dans la salle de cinéma du Musée de l'homme, ont lieu des projections de travail. Au cours de celles-ci plus de cinquante films français ou étrangers ont été annotés et répertoriés. Une sélection de quatre films à peu près inconnus mais présentant un intérêt ethnographique indiscutable, ont été sélectionnés pour la première réunion du Comité. Les programmes des réunions ultérieures ont été également préparés. Des cours de formation à la cinématographie ont été donnés aux étudiants du Musée de l'Homme et il est prévu de leur faire réaliser au printemps des courtsmétrages individuels. L'attention des pouvoirs publics a été attirée sur deux réalisations intéressantes. Enfin le Comité patronne et aide de son mieux deux missions scientifiques dont le départ est imminent l'une pour le Tibesti, l'autre pour le Soudan français.